



Sougéat infos

Bulletin municipal, Numéro 51 - Décembre 2022



DECI
page 5



**Projet de
distributeur
automatique**
page 19



**Les enjeux
de l'abreuvement
marais**
page 14 et 15



**Condensés
des
délibérations
pages
7 à 11**

**Communiqués
de la Mairie
pages
4 à 6**

**Le mot du
Maire
page 3**

**Infos sociales
page 12**

**Communauté
de commune
page 13**

**A propos
du marais
pages
14 à 15**

**La vie
communale
pages
16 à 21**

**La vie
associative
pages
23 à 25**

**Un peu
d'histoire
page 26**

**Pêlé Mêle
page 28**



Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires
Impression : Imprimerie Doloise
Photo Eric Hamel



Le mot du Maire



Editorial

Au rythme des parutions municipales et donc, pour la troisième et dernière fois cette année, je m'adresse à vous par le biais du « Mot du Maire ». C'est une façon de communiquer que j'apprécie particulièrement, j'y sacrifie volontiers avec un plaisir non dissimulé.

Compte-tenu de la morosité ambiante et des crises de toutes sortes auxquelles nous sommes confrontés, avant de prendre la plume, je me suis juré, pour ne pas en rajouter, de n'aborder les choses que sous leur aspect positif... Mais, depuis, je me suis ravisé, pensant qu'il serait malhonnête de ne pas dire les choses telles qu'elles sont et puis, cela ne me ressemble pas !

Mais d'abord, en tout bien tout honneur, je souhaite rendre hommage aux efforts fournis par les élus qui s'engagent au service des intérêts de notre commune, particulièrement mes adjoints(es) qui, étant donnée mon indisponibilité passagère le mois dernier, ont dû faire face, avec constance et efficacité aux affaires courantes, comme aux aléas de la vie municipale au quotidien. Je veux ici les remercier et j'associe à ces remerciements les agents dans leur ensemble. Ces derniers constituent, avec les élus, une équipe municipale efficace dont j'entends souvent le plus grand bien.

Malheureusement, les incivilités diverses sont toujours d'actualité, gestes et comportements gratuits et délibérés que ne peuvent expliquer, ni absoudre, les difficultés rencontrées au quotidien par nombre d'entre nous mais qui, au contraire, les aggravent ! Exemples : dégradations volontaires des panneaux de signalisation, y compris routiers, grands excès de vitesse dans la traversée du bourg et aux abords de l'école, détérioration et souillure des toilettes publiques de la place de l'église (fraichement rénovées) dépôts sauvages, etc... Et plus ignoble encore : au cours de l'année, les vols ont repris au cimetière (fleurs, poteries) on aura tout vu !

Ce qui, vous l'aurez constaté, nous a amené à prendre des mesures dissuasives pour faire cesser ces agissements indignes dans ce lieu de mémoire.

Comme bon nombre de collectivités, étant donné la crise actuelle, en particulier celle des énergies, vos élus réfléchissent à la manière de faire des économies

qui seraient profitables à notre budget de fonctionnement.

Par ailleurs, cette inflation galopante sur les matériaux qui, paraît-il, devrait encore s'aggraver, ralentit les réalisations en cours comme les 3 logements sur le site de la Maison Guy ou les pavillons au lotissement de La Chenevière.

La mise en place des réserves incendie se poursuit. Là où la commune ne possède pas d'espace suffisant, elle nécessite la mise à disposition par un tiers, le plus souvent sous forme de cession de <100>m². Dans ce cas, les négociations avec les propriétaires concernés s'avèrent parfois plus compliquées qu'escompté. A cet effet, rappelons le caractère d'utilité publique absolu de ces aménagements qui, quoi qu'il en soit, devront trouver un support foncier, là où ils sont nécessaires.

Ces quelques pages rendent compte de plusieurs actions de l'année écoulée ainsi que des projets et des événements attendus en 2023. Elles retracent également les activités et le fonctionnement de notre école qui a vu récemment ses effectifs rebondir, tant mieux ! Une école qui continue d'apporter efficacement l'un des services de proximité indispensable lorsque de jeunes parents font le choix de s'installer dans une localité.

Je veux donc ici saluer le travail des enseignantes et de leurs aidants, saluer tout autant celui des présidents(es) et des bénévoles des associations sougealaises. Associations durement éprouvées, pour certaines, par l'immobilisme dû au long épisode COVID. C'est grâce à eux que se tisse ce lien social, culturel ou ludique entre les générations, sans oublier celle chargée d'entretenir le devoir de mémoire.

Tous ensemble, poursuivons nos efforts pour rendre notre commune plus moderne et plus attractive encore qu'elle l'est, dans un cadre préservé et surtout, gardons espoir en l'avenir.

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom propre, je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, de prospérité, de réussite et d'épanouissement personnel pour vous et l'ensemble de vos proches.

Bien à vous, votre serviteur,

Rémi Chapdelaine



Ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat sera fermé **du 26 au 31 décembre 2022 inclus**.

Reprise des horaires habituels à compter du 2 janvier 2023.

À savoir : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30**

Tel : 02.99.48.61.93 / n° astreinte en cas d'urgence les weekend et/ou jours fériés : 07.57.46.71.51

Mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-sougeal.fr

Déchèterie Pleine-Fougères

La déchèterie est ouverte :

- Lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h l'été)
- Vendredi, de 14 h à 17 h (18 h l'été)

À vos agendas !!!

Cérémonie des vœux

2023

L'équipe municipale a le plaisir de vous convier à la réception de la cérémonie des vœux qui aura lieu

le vendredi 13 janvier 2023
à partir de 18h30 à l'Espace Solo Gallo.



Passeport et carte d'identité

Pour toutes démarches en ligne vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

1 - Je peux déposer une pré-demande en ligne (pas de formulaire papier à remplir en mairie) :

- en créant un compte personnel sur le site de l'ANTS : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>
- un numéro de pré-demande m'est attribué

2 - Je prends contact avec une mairie équipée d'un dispositif de recueil (elle peut être différente de celle de mon domicile) pour confirmer ma demande et procéder à la prise des empreintes digitales.

Voici les mairies les plus proches à contacter pour une prise de rendez-vous :

- Dol de Bretagne : 02.99.48.00.17 (RDV en ligne possible sur le site www.dol-de-bretagne.fr)
- Combourg : 02.99.73.00.18
- Pontorson : 02.33.60.00.18
- Maen Roch : 02.99.98.61.04
- Le Ferré : 02.99.95.17.85

3 - Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande et mes pièces justificatives ;

4 - Je peux suivre la production et la mise à disposition de ma CNI sur : <https://passeport.ants.gouv.fr> et je reçois un SMS lorsque ma carte est disponible.

5 - Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

OU

1 - Je prends contact avec une mairie équipée d'un dispositif de recueil (elle peut être différente de celle de mon domicile). Voici les mairies les plus proches à contacter pour une prise de rendez-vous :

- Dol de Bretagne : 02.99.48.00.17 (RDV en ligne possible sur le site www.dol-de-bretagne.fr)
- Combourg : 02.99.73.00.18
- Pontorson : 02.33.60.00.18
- Maen Roch : 02.99.98.61.04
- Le Ferré : 02.99.95.17.85

2 - Je me rends en mairie avec mes pièces justificatives pour déposer ma demande et procéder à la prise des empreintes digitales ;

3 - Je peux suivre la production et la mise à disposition de ma carte d'identité sur : <https://passeport.ants.gouv.fr> et je reçois un SMS lorsque mon titre est disponible.

4 - Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

TARIFS ESPACE SOLO GALLO

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Mise à disposition exceptionnelle de la salle des associations uniquement en cas d'indisponibilité de l'Espace Solo Gallo	20 €			
Caution de garantie restituée sous 15 jours	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	50 €		50 €	

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le plan d'action de la DECI sur la commune de SOUGEAL est d'ores et déjà bien engagé comme vous le savez (cf bulletin N°50).

La commission "sécurité" a défini une politique de gestion et les priorités de réalisations en tenant compte des permis de construire délivrés à partir de 2018 (en lien avec la réglementation) sont concernés :

- 1) Le lotissement « La Chenevière » (bâche 60 m³ sur terrain communal), travaux réalisés, réserve opérationnelle mais pas encore réceptionnée par le SDIS
- 2) La Selle / La Croix de la Selle / Le Buisson (réserve enterrée 60 m³ sur terrain de tiers acquis par la commune), travaux réalisés, réserve opérationnelle mais pas encore réceptionnée par le SDIS.
- 3) Le Haut Digé / La Pillardais (bâche 60 m³ sur terrain communal), travaux réalisés, réserve opérationnelle mais pas encore réceptionnée par le SDIS.
- 4) Lozerais / Le Ramponneau (bâche 60 m³ ou un accord a été trouvé pour implantation sur un terrain agricole, mais acquisition par la commune), travaux imminents.

Les priorités 2023 seront :

- 5) Plan d'eau étang VAUCENSION (empierrement pour accès véhicule pompier)
- 6) Implantation d'une bâche 60 m³ ou 120 m³ sur terrain communal afin de couvrir les secteurs :
 - LE BAS DE LA LANDE, LE HAUT MESNIL, LA PLATIERE , LA FRESNAIS, LE GASSE, LE VIEL ATELIER, LE HAUT DE LA LANDE, LA HAIE
- 7) Implantation d'une bâche 60 m³ sur terrain privé et / ou terrain communal afin de couvrir le secteur :
 - LA CROISADE, LE CROISE GUILLOU, LE CHAMP GERAULT, LA GUILLOURIE, LES HERSES

D'autres priorités seront définies au fur et à mesure des réalisations et des contraintes d'urbanisme, mais le souhait de la commission est de pouvoir réaliser au moins deux réserves par an en lien avec le budget, les subventions DETR obtenues et les conventions avec les propriétaires.

Eric Hamel



A propos de la chaufferie bois...

Depuis 2016, soit six années déjà, nous nous efforçons de tirer le meilleur parti de notre chaudière à bois déchiqueté, destinée au chauffage de tout le bloc mairie – Espace Solo Gallo- Salle des associations – Bibliothèque.

Installé lors de la construction de l'Espace Solo Gallo à l'époque, ce système a été choisi pour valoriser le bois énergie susceptible d'être produit sur les surfaces boisées de la commune, nous permettant ainsi une autonomie certaine. Malheureusement, le modèle de notre chaudière bois dont la puissance nécessaire avait été estimée, s'avère être d'une fiabilité discutable, c'est le moins que l'on puisse dire. Sa sensibilité extrême la rend très exigeante sur la qualité du bois déchiqueté. Que ce soit en termes de calibrage, de taux d'humidité et d'impuretés (cailloux – ferraille) s'agissant aussi du niveau de dépoussiérage. Son fonctionnement est particulièrement sensible à tous ces paramètres.

Depuis tout ce temps, nous nous sommes appliqués à respecter les normes préconisées concernant dans un premier temps le calibre et le taux d'humidité ce qui nous amène aujourd'hui, à notre tour, à être très exigeant avec les prestataires lors des opérations de broyage.

Dernièrement, pour s'assurer du bon fonctionnement de la chaudière, il a fallu encore dépoussiérer notre bois en stock.

Presque deux mois après la mise en chauffe (11 octobre) le fonctionnement s'avère être satisfaisant et sans incident. Pourvu que ça dure !

Nous voulons croire qu'à l'avenir ce mode de chauffage en phase avec les préoccupations actuelles liées au surcoût de l'énergie et que nous considérons comme un atout, nous fasse bénéficier d'un confort et d'un fonctionnement optimum sur lesquels nous voudrions pouvoir compter.

Il est grand temps !

Eric Hamel



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Recensement de la population

Cette année, Sougeal réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à **partir du 19 janvier 2023**

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 30 janvier 2023 ?

Contactez la mairie au 02.99.48.61.93

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 02.99.48.61.93

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Liberté
Égalité
Fraternité



MODIFICATIONS DES HORAIRES D'ECLAIRAGE

Afin de préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses, de limiter la consommation d'énergie et de réaliser des économies budgétaires, la commune a décidé d'une extinction nocturne partielle de l'éclairage public de 20H30 à 7H00, mesure mise en place depuis le 10 octobre 2022,

Pendant la période estivale du 15 mai au 1er septembre, l'éclairage sera totalement éteint. Ces modifications sont expérimentales jusqu'au 30 septembre 2023.

À noter que pour les fêtes, les illuminations seront maintenues à partir du 5 décembre jusqu'au 8 janvier 2023 et l'éclairage public sera conservé les nuits des 24 et 31 décembre.

Des arrêtés seront pris afin que toutes ces mesures de limitation du fonctionnement de l'éclairage public soient compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.



Catherine DESPREZ

Les agents recenseurs à Sougeal



Les deux agents recrutés par la commune sont **Michel LEFRANCOIS**, domicilié à Sougeal, et **Patricia GUILLOTON**, domiciliée à Pontorson. Ils vous remettront les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.



Patricia GUILLOTON



Michel LEFRANCOIS

Chasse au Marais, Saison 2022/2023 : Ouverture, tarifs et règlement

La date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1er jour de la 3ème décennie d'août, soit le 21 août.

Maintien des tarifs :

Chasseur habitant la Commune

- Carte annuelle : 22€ (1ère catégorie)

Chasseur n'habitant pas la commune

- A la journée (les jours ouvrables) : 15€ (2ème catégorie)
- Un des 3 jours ouvrables, toute la saison : 73€ (3ème catégorie)
- Les 3 jours ouvrables, toute la saison : 141€ (4ème catégorie)

ATTENTION NOUVEAU - VICE REDHIBITOIRE

Désormais tout chasseur n'ayant pas restitué un tableau de chasse en bonne et due forme, dans les délais impartis, sincère et véritable, se verra, le cas échéant, refuser une carte la saison suivante quelle que soit la catégorie concernée. Ceci vaut de la même manière pour les chasseurs résidant à Sougeal que, pour ceux venant de l'extérieur.

Un bonus de 5€ sera alors attribué.

Cantine Scolaire Municipale : Modification des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023

Les tarifs proposés par Convivio ont été augmentés de 6.5% au 1er avril 2022 en raison de l'inflation. Cette augmentation n'a pas été répercutée sur les tarifs cantine pour l'année scolaire 2021-2022.

Considérant la nouvelle convention de restauration applicable au 1er septembre 2022 et la nouvelle hausse des tarifs proposés par Convivio, le Conseil décide de vendre le prix du repas au prix coûtant pour la commune, soit :

- 2,90 € le repas pour les élèves de maternelle (soit + 0,40€)
- 3,30 € le repas pour les élèves du primaire (soit + 0,40 €)
- 4 € le repas pour les adultes (soit + 0,55 €)

Ces tarifs pourront être revus en cours d'année si Convivio venait à augmenter les prix.

Garderie Scolaire : Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023

Le Conseil décide de maintenir le tarif horaire comme suit pour l'année scolaire 2022/2023 : 1.20 € de l'heure soit, 0.30 € par tranche de 15 minutes entamées.

Ecole Publique de Val Couesnon : Participation aux frais de fonctionnement année 2021/2022

La commune n'ayant pas d'école publique, elle se doit de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Val Couesnon en fonction du nombre d'élèves de la commune fréquentant cet établissement, soit pour 2 élèves primaire et 1 élève maternel : 2 818.11 €.

Association Les Maquettes de la Baie - Festival 2022 - Demande de subvention exceptionnelle

Le 4ème festival de la Maquette et du Modèle Réduit aura lieu les 24 et 25 septembre 2022. Cette manifestation est destinée à animer la vie locale et elle se déroulera en plein cœur du bourg.

Considérant que cette manifestation présente un intérêt local, le Conseil décide d'accorder à l'association « Les Maquettes de la Baie » une



subvention exceptionnelle de 1 000 € en vue d'organiser son festival et de mettre à disposition l'Espace Solo Gallo à titre gratuit (comme pour toute autre association organisatrice de manifestation à but lucratif une fois dans l'année).

Appel à projet de dynamisation des centres bourgs 2022 - Aménagement d'une épicerie Marché de Producteurs : Demande d'une subvention au Département

Le Département d'Ille et Vilaine poursuit son engagement pour encourager les collectivités à entreprendre des actions de dynamisation de leur centre bourg par le développement de l'habitat, des équipements, des services et l'animation des territoires. C'est pourquoi, le projet d'aménagement d'une épicerie « marché de producteurs » correspondant à ces objectifs, le Conseil sollicite une aide financière auprès du conseil départemental dans le cadre de ce dispositif.

Émeraude Habitation : Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 2 logements rue de la Forge - Emprunt à la Caisse des Dépôts et des Consignations

L'assemblée délibérante de la commune de Sougeal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 228 300 € souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 228 300€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Questions diverses

Devenir de la parcelle communale cadastrée D n°101

Le conseil est informé que la vente de la parcelle privée en cœur de bourg, cadastrée D 457 rue du menhir, en nature de jardin et constructible, est actée. Une maison d'habitation y sera construite.

Ainsi, conformément au projet de réaménagement du centre-bourg, la parcelle contigüe cadastrée D n°101, également en nature de jardin et propriété de la commune a vocation, elle aussi, à être construite.

En conséquence le maire souhaite avoir l'avis du conseil sur le devenir de cette parcelle libre et aujourd'hui bénévolement entretenue. Il propose aux élus de réfléchir sur l'opportunité d'une mise en vente prochaine de cette parcelle. En effet il serait souhaitable que compte-tenu des travaux (VRD) envisagés dans la rue de La Forge, tous les raccordements éventuels aux différents réseaux soient réalisés préalablement.



Participations communales à l'école privée de Sougeal : année scolaire 2022-2023

Le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € comme l'an passé, pour participation aux frais de sorties à caractère pédagogique et précise que ce montant sera ajusté en fonction des factures justificatives.

De plus, la participation au paiement des fournitures scolaires individuelles (non collectives) par enfant est fixée à 61 €.

Ecole privée Sainte-Marie de Pleine Fougères : Participation aux frais de fonctionnement année 2021/2022

N'ayant pas d'école publique, la commune de Sougeal est soumise à la même réglementation pour la participation aux frais des autres écoles publiques et privés et se doit donc de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie de Pleine-Fougères.

Le Conseil accepte de régler cette participation d'un montant de 5 841€ pour l'année 2021/2022 pour 5 élèves primaire et 3 élèves maternel.

SAFER - Acquisition terres LERQUEMAIN

La SAFER a retenu la candidature de la commune pour l'attribution des parcelles ZR 40 et 45 (Les Passouets), ZB 23 (Le Champ Normand), D 238 (la Vallée) et D 33 (Les Créolles) d'une surface totale de 3ha 02a 34ca.

Le Conseil décide de payer ces terrains au prix de 6 279.92 €, prix du foncier auquel s'ajoute le montant des prestations de service dues à la SAFER d'un montant de 904.31€ TTC.

Aménagement d'un sentier pédestre : Acquisition de terrains à la Chalandrel

Le projet d'aménagement d'un sentier pédestre ayant pour but de connecter l'observatoire de Vilormel à la Maison du Marais en dehors de la route communale est en réflexion depuis 2015.

Après deux études élaborées respectivement en 2015 et 2016, la nouvelle municipalité a affiné davantage le projet. Une rencontre sur site a permis d'envisager une vente de la part des propriétaires concernés par le passage de ce sentier au lieu d'une convention de passage.

À la suite du bornage réalisé le 12 juillet 2022, il est décidé d'acquérir (à 0.30 €/m²) auprès de M. GAUTRAIN un terrain à 813.90 € auquel il est ajouté 200 € pour le bois et auprès de M. MASSON un terrain à 350 €.

En outre, les frais inhérents à ces achats seront pris en charge par la commune (bornage, frais de notaires...).

Etude concernant l'aménagement du centre bourg - Approbation et autorisation de lancement d'un marché à maîtrise d'œuvre (phase travaux)

L'étude de faisabilité concernant l'aménagement du centre-bourg réalisée par le cabinet SARL Gwenaël MASSOT Architecte, a donné entière satisfaction au conseil et au public auprès duquel le projet a été présenté lors d'une réunion publique.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 1 254 550.00 € HT, et devront être phasés selon les priorisations relatives à la sécurité.

Il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base du programme et de l'estimatif précité.

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune à partir du 10 octobre 2022

Il est important pour la municipalité d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le Conseil décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 20 heures 30 à 7 heures à compter du 10 octobre 2022 et précise que pendant la période estivale du 15 mai au 1er septembre, l'éclairage sera totalement éteint. Ces modifications sont expérimentales jusqu'au 30 septembre 2023.

Convention entre la Commune et la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

Le conseil approuve les termes de la nouvelle convention avec le service pour l'instruction du droit des sols qui s'applique à l'instruction des :

- Permis de construire, d'aménager, de démolir
- Déclarations préalables de travaux
- Certificats d'urbanisme dits "opérationnels" au sens de l'article L.410-1-b du code de l'urbanisme
- Permis modificatif

Subventions 2022 - Association « Solidarité Entraide » de Pleine-Fougères

Le Conseil décide de renouveler sa participation aux frais de fonctionnement sur les mêmes bases que les années passées, au prorata du nombre d'habitants, soit pour SOUGEAL :

0,23 x 558 habitants = 128.34 € pour 2022. (Population légale au 1er janvier 2019 en vigueur à compter du 1er janvier 2022).

De plus, il reconduit la subvention annuelle d'un montant de 85 €.

SDE 35 - Achat groupe d'énergie - Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.



Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Afin de participer à l'effort national, le SDE35 s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1er janvier 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires.

Le Conseil adopte le vœu ci-dessus.

Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Convention Territoriale Globale (CTG) - Approbation et conventionnement

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale initiée par la CAF, qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle vise notamment à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de l'enfance et la jeunesse. Elle privilégie une démarche transversale et permet de faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF, les collectivités et les partenaires concernés, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles.

La Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent s'engager ensemble dans la signature d'une CTG, avec une gouvernance qui s'organisera autour de comités de pilotage politique et de comités de suivi technique à l'échelle du territoire.

Le Conseil valide les termes de la convention.

Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Le Conseil prend acte et approuve le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Mise en vente abris de touche - Modification prix

Pour donner suite à la mise en vente des abris de touche au prix de 400 € pièce, un club de foot a proposé un achat à 350 € pièce.

Le Conseil accepte la cession, en l'état, des abris de touche au prix proposé.

Questions diverses

Logements locatifs communaux

Madame DURET, adjointe en charge de l'urbanisme, informe le conseil que le gouvernement va interdire à la location les logements dits « passoires énergétiques » à partir de 2023.

Aussi, afin d'évaluer le classement des logements communaux mis en location, il est proposé au conseil de réaliser un DPE pour chaque logement pour agir au besoin.

Conseil Municipal du 3 novembre 2022

Participation communale à l'école privée de Sougeal - Année 2023 : Participation aux charges de fonctionnement (Convention)

Le conseil après avoir pris connaissance de la liste nominative des élèves au 15 septembre 2022 (18 élémentaires et 9 maternelles), décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL pour l'année 2023, la somme de 401 € par élève en classe élémentaire et 1 402 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale.

Cette somme, attribuée exclusivement aux élèves habitant SOUGEAL, sera versée à l'OGEC.

Indemnité de transport pour les employés communaux

L'arrêté du 28 décembre 2020 revalorise le montant maximum de l'indemnité forfaitaire versée aux employés communaux pour frais de déplacements à 615 €. Cette indemnité est versée lors de l'exercice de fonctions essentiellement itinérantes lorsque l'agent est autorisé à utiliser son véhicule personnel dans la commune ou à l'intérieur d'une zone géographique déterminée.

Cette indemnité est actuellement versée aux 3 agents titulaires de la commune pour un montant de 210 €. Le Conseil décide d'attribuer ce même montant à Mme Valérie BEAUPERE, agent titularisé au 01/09/2022.

Mise en vente du jardin boulangerie

L'objectif de la commune est d'enrayer la spirale à la baisse de la démographie en proposant des terrains à bâtir.

Le projet d'aménagement du centre-bourg est en phase d'étude, mais nécessite de réaliser les travaux de raccordement d'éventuelles constructions avant le réaménagement de la rue de la Forge. Or, la parcelle voisine cadastrée D 381 a été récemment vendue afin d'y construire une maison d'habitation.

Les boulangers ayant renoncé à faire valoir et à entretenir le jardin, initialement dans le bail commercial, le conseil accepte la mise en vente de la parcelle cadastrée D 101 de 300 m² au prix de 15 000 €.



Subventions 2022 - Amicale des retraités de Sougeal

Au titre de la participation au repas de fin d'année de l'amicale des retraités, le Conseil décide d'allouer une subvention de 12 € par

personne membre du club, âgée de 60 ans et plus et précise que cette subvention concerne exclusivement les adhérents habitant la commune.

Travaux de remplacement battants cloche

Il a été constaté que les battants des cloches 1 et 2 de l'église, pièces d'usure conçues pour éviter la dégradation des points frappe de la cloche, sont fortement aplatis et en acier dur, ce qui augmente le risque de fissures des cloches. De plus, les baudriers des battants ne sont pas sécurisés par une chappe et un risque de chute de l'ensemble battant/baudrier existe. Ainsi, il est nécessaire de mettre en place un battant en acier doux ainsi qu'une chappe de sécurité.

Le Conseil accepte le devis de MACE ENTREPRISE de Trégueux, l'entreprise en charge de la maintenance de l'église, qui a estimé les travaux à 5 035.05 €HT.

Rapports annuels de la Communauté de Communes

- Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif (année 2021)
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint Michel (2021)

Le Conseil prend acte de ces rapports émanant de la Communauté de Communes et précise qu'ils sont à la disposition de la population en Mairie.

Intercommunalité - Pacte fiscal - Avenant relatif à la modification des critères de reversement du foncier bâti communal et répartition du produit de la taxe d'aménagement

Le Conseil approuve les modifications du pacte fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel suivantes :

1. Reversement d'une partie de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

- Les modalités de calcul du reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'appliqueront comme suit :

ACTUEL	MODIFICATION
((Valeur locative x taux de TFPB communal) + lissage lié à la révision des locaux professionnels) x taux de reversement fixé dans le pacte fiscal	(Valeur Locative communale x ((taux commune-taux départemental transféré de 19.9%) + lissage lié à la révision des locaux professionnels) x taux de reversement du pacte fiscal + compensation pour les établissements industriels

Cette clause de reversement s'appliquera pour les cas ci-après :

- Bâtiments communautaires existants et futurs, financés par la Communauté de communes et tout autre bâtiment loué par a Communauté de Communes et soumis à l'impôt foncier bâti : reversement de 100% de la part communale de foncier bâti Nouvelle implantation, extension ou modification de bâtiments ayant donné lieu à une demande de permis de construire et situées au sein des Zones d'activités économiques communautaires (ZAEC) aménagées par la Communauté de communes (ZA Les Rolandières, Les Vignes Chasles, Le Point du Jour, La Fontaine au Jeune) et soumis à l'impôt après le 1er janvier 2018 : 80% de reversement du foncier bâti communal



Nouvelle implantation, extension ou modification de bâtiments ayant donné lieu à une demande de permis de construire (maisons individuelles et entreprises) accordée après le 01/01/2017 au sein des 4 Zones d'activités économiques communautaires (ZAEC) transférées par la Loi NOTRe : 80% de reversement du foncier bâti communal.

2. Répartition obligatoire du produit de la taxe d'aménagement (TAM) communal en direction de l'EPCI

- Maintenir les modalités de reversement telles qu'elles ont été fixées dans le pacte fiscal pour l'année 2022, 2023 et pour les années suivantes.

AMF - Motion de Soutien sur les finances locales

Le Conseil municipal de la commune de Sougeal, réuni le 3 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

C'est pourquoi, il décide d'adopter La motion proposée par l'AMF.

Concernant la crise énergétique, le projet de motion reprend les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :



- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) - c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

Questions diverses:

Communes Nouvelles

Le Maire fait part au conseil que pour information, il a été mis à disposition de chaque élu un exemplaire de la brochure de présentation de ce qu'est une commune nouvelle et comment procéder pour sa mise en place, et un exemplaire de la charte du projet de commune nouvelle élaborée en 2019 lors du dernier mandat par Pleine-Fougères, Trans la Foret, Broualan, Sougeal et Saint Georges de Gréhaigne. Ceci afin d'évoquer le sujet lors de prochains conseils, compte-tenu du fait que les communes concernées ont décidé d'un commun accord de reprendre la réflexion à ce sujet.

Travaux d'aménagement d'un sentier pédestre à La Chalandrel

Les travaux initialement prévus cet automne pour l'aménagement du sentier pédestre à La Chalandrel sont reportés sur 2023. En effet, pour se faire, la Communauté de Communes souhaite que la commune soit propriétaire des parcelles concernées et maître d'ouvrage dans cette affaire. Le coût des travaux initialement avancés par la commune sera par la suite répercuté à la Communauté de Communes.

Décorations de Noël

Malgré la conjoncture actuelle incitant à des économies d'énergie, le conseil souhaite maintenir l'esprit de Noël, mais décide une diminution de la période des illuminations. Quelques scénettes seront également installées de part et d'autre du centre-bourg avec pour thème la volonté d'un retour aux fondamentaux de Noël et de la période hivernale.

Achat ordinateur mairie

Présentation au conseil de deux devis de Sidetech relatifs à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le second bureau du secrétariat de la Mairie. Celui actuellement en place étant devenu inadapté aux usages effectués par l'agent, le conseil décide l'acquisition d'un ordinateur portable au prix de 751.64 € HT, installation comprise.

Demande acquisition d'une concession cimetièrè

Monsieur Le maire fait part d'une demande émanant d'une personne extérieure à la commune mais ayant des attaches communales et familiales à Sougeal, qui sollicite la possibilité d'acheter une concession au cimetière. Le conseil, considérant cette demande comme étant exceptionnelle, accepte cette requête mais précise que toute autre demande semblable à l'avenir sera examinée au cas par cas, le conseil ne souhaitant pas créer un précédent systématique.

Ouverture marais

Considérant les conditions climatiques favorables et l'état du marais, il est proposé au conseil de prolonger l'ouverture du pâturage au marais jusqu'au 30 novembre, sauf dégradation soudaine des conditions météo. Le conseil accepte cette proposition mais précise que la zone dite « Sous la Musse » sera fermée aux bovins sans délai pour permettre le début du piégeage des ragondins au moins dans cette zone fortement infestée.



Plantations

Plusieurs plants de douglas au dépôt de Gravier vont devoir être remplacés par des plants d'une taille supérieure et traités au répulsif chevreuil. De même, il est proposé au conseil d'entamer une réflexion, en partenariat avec le service Breizh Bocage et la Communauté de Communes, sur le devenir des peupleraies exploitées cette année.

Logements locatifs communaux

Les diagnostics de performance énergétique (DPE) ont été réalisés sur les logements communaux. Au vu des résultats, il a été convenu d'entamer une réflexion avec la commission compétente pour tenter de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur.

Aménagement paysager sur le site de La Grotte de La Selle

La commission Equipement, Urbanisme et Environnement s'est réunie à La Selle afin d'évoquer l'aménagement paysager du site proche de la Grotte suite à la mise en place de



la citerne enterrée (DECI). Il a été décidé, en complément de l'implantation d'une pelouse, déjà réalisée, de planter les talus bâchés au pourtour avec des espèces adaptées et résistantes, ne nécessitant pas de travaux d'entretien conséquents et réguliers. Cette volonté d'agrémenter les abords de la grotte et de la chapelle de La Selle pour mettre le site en valeur s'accompagne de la nécessité de réaliser un élagage vigoureux sur le conifère à troncs multiples qui présente certains risques pour son environnement immédiat du fait de son importante prise au vent. Il précise enfin que, suite à des suggestions, il sera installé une table de pique-nique et une poubelle au printemps prochain sous le « savonnier » planté sur le triangle de pelouse au milieu du hameau.

Condensés réalisés par Hélène Macé

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la mairie et sur le site internet : <http://www.mairie-sougeal.fr>

Devenir accueillant familial

L'APASE (Association Pour l'Action Sociale et Educative), mandatée par le Conseil Départemental, recherche de nouveaux accueillants familiaux sur votre secteur.

Être accueillant familial, c'est accueillir sous son toit et au sein de sa famille, des personnes fragiles du fait de leur dépendance (personnes âgées de plus de 60 ans) ou de leur handicap. Vous les accompagnez au quotidien et contribuez au maintien de leur autonomie, en leur offrant un cadre familial et relationnel.

Vous pouvez choisir vos modalités d'accueil : à temps complet, en temporaire ou en accueil de jour. Un contrat d'accueil est conclu entre vous et la personne accueillie, et cette dernière vous verse des contreparties financières.

Pour obtenir plus d'informations, contactez le service au : 02 99 26 31 56



Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ile-et-Vilaine

SOLIDARITE-ENTRAIDE PLEINE-FOUGERES

Cette association existe depuis avril 1987 et poursuit ses actions à la demande des services sociaux CCAS, Assistants sociaux, et des Mairies que nous remercions pour les subventions accordées chaque année.

-Le vestiaire est en sommeil, mais pour la partie petits meubles et électroménagers il y a toujours des besoins.

-Une aide peut être apportée en soutien à l'association par l'achat d'une carte membre au prix de 5 € Merci

-En cette fin d'année au nom des membres de l'association et de moi-même, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et surtout la santé pour vos familles.

Solidairement

Marie-Thérèse Duchemin

MILLE ET UNE RAISONS DE DONNER SON SANG



Pour les personnels de l'EFS et les bénévoles super accueillants, il y a mille et une raisons de donner son sang. Nous remercions les 54 donateurs dont 4 nouveaux qui se sont présentés à la collecte du 24 octobre.

Notre amicale s'emploie par divers moyens à promouvoir le don du sang sur le canton : interventions dans les écoles, présence sur le forum des associations, articles sur les bulletins.

Soyons fiers de donner, en venant accomplir ce geste citoyen, ce sont 3 vies sauvées à chaque don !

N'hésitez pas à partager votre expérience de donneur autour de vous :

Notre prochaine collecte aura lieu le mardi 10 janvier 2023.

Nous attirons votre attention (lorsque vous prenez votre RDV) sur le créneau horaire de 16h00 et 17h00 qui reste vacant : pour ceux qui auraient moins de contraintes dans leur emploi du temps, nous les encourageons à s'inscrire sur cette plage horaire.

Rappel : avoir de 18 à 70 ans, peser + de 50 kg, ne pas venir à jeun, pour un 1er don amener sa carte d'identité.

L'amicale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2023.

I
N
F
O
S
S
O
C
I
A
L
E
S

ADMR



Testez vos connaissances sur l'

VRAI OU FAUX ?

1) L'aide à la personne et le ménage sont les seuls services proposés par l'ADMR.

1 - Faux ! Le service " Portage de repas à domicile " constitue une part importante de notre activité (8.135 repas livrés en 2021 sur le secteur)

2) Il n'y a que les personnes dépendantes qui puissent bénéficier des services de l'ADMR.

2 - Faux ! Le service " Parentalité " intervient auprès des jeunes mères de famille avant ou après l'accouchement.

3) Je peux profiter des services de l'ADMR même sans prise en charge par le conseil Général ou les caisses de retraite.

3 - Vrai ! C'est le cas notamment des couples qui travaillent et qui ont besoin d'un coup de main sur le ménage ou le repassage.

4) Etre aide à domicile implique des déplacements quotidiens; en carburant, ça doit coûter cher aux salariées.

2 - Faux ! Les aides à domicile bénéficient d'un véhicule de service, reconnaissable à son logo.

5) Le métier de l'aide à la personne à l'ADMR ne paie pas plus que le SMIC.

5 - Faux ! En juin 2022, une aide à domicile avec une dizaine d'années d'ancienneté gagne 12,35 € nets de l'heure, soit 14% de plus que le SMIC. En effet, les formations suivies sont valorisées dans le salaire.

Vous avez besoin d'un renseignement ?

Contactez-nous au 02.99.48.66.51



Achat de votre vélo électrique

Souhaitant favoriser les mobilités durables, les élus communautaires ont acté la mise en place d'une aide à destination des particuliers pour tout achat d'un vélo à assistance électrique.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à la voiture individuelle, une aide financière, sous la forme d'une subvention, est proposée aux habitants qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou qui feront électrifier leur vélo. Cette subvention, soumise à des conditions d'éligibilité, est fixée à hauteur de 100€ dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

Pour les habitants réalisant l'achat d'un VAE neuf, si vous êtes éligible à l'aide de la Communauté de Communes, vous pourrez également cumuler cette aide avec celle de l'Etat (100€) et le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Les conditions d'éligibilité Pour plus de lisibilité, les conditions d'éligibilité adoptées par la Communauté de Communes sont strictement identiques à celles de l'Etat. Retrouvez les conditions et démarches à réaliser sur [https:// www.ccdol-baiemsm.bzh/favoriser-lusage-du-velo/](https://www.ccdol-baiemsm.bzh/favoriser-lusage-du-velo/).

Je suis éligible : comment faire ma demande ? Pour réaliser votre demande d'aide, vous devez remplir le formulaire téléchargeable sur notre site internet et le transmettre dûment complété avec les pièces justificatives à transport@ccdol-baiemsm.bzh ou par voie postale au siège de la Communauté de Communes. Pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat en complément, vous devez réaliser votre demande d'aide auprès de l'Etat sur : www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique.



Et si nous parlions économie d'énergie ?

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie pour votre logement ?

Que vous ayez un projet de construction d'un logement économe en énergie ou que vous portiez le projet de rénover énergétiquement votre logement, Rénov' Habitat Bretagne est à votre écoute pour vous informer et orienter gratuitement. Il permet également de vous conseiller si vous souhaitez engager des travaux dans le cadre du dispositif

« Rénovation énergétique à 1 euro » pour disposer d'une proposition cohérente et sans abus.

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre projet, de l'étude des besoins jusqu'à la mise en œuvre des solutions et la phase des travaux.

Ce service donne une information technique indépendante, objective et gratuite et répond à toutes vos questions sur :

- le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables
- le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation
- le choix des matériaux, la qualité environnementale
- les gestes quotidiens pour faire des économies d'eau et d'énergie
- les avantages fiscaux et les aides
- les réglementations (thermique, label, etc.)
- l'analyse des devis.

Rénov' Habitat Bretagne vous informe par téléphone au **02 99 21 17 26** et vous accueille : à la Maison de l'Habitat, 23 avenue Anita Conti à Saint-Malo, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous au **02 99 21 17 26**.

Et près de chez vous sur rendez-vous au **02 99 80 90 57** :

- les 3èmes mercredis des mois pairs à Dol de Bretagne de 9h30 à 12h à la mairie de Dol de Bretagne

- les 3èmes mercredis des mois impairs à Pleine-Fougères de 9h30 à 12h à l'Espace France Service à Pleine-Fougères

- **Email:** infoenergie@pays-stmalo.fr
- **Site internet :**
<https://renovhabitat.bretagne.bzh/>



Condamnation des abreuvoirs au Couesnon et évolution du mode d'abreuvement sur le marais



Les enjeux de l'abreuvement sur le marais

Contexte réglementaire lié au SAGE Couesnon.

La commune de Sougeal, propriétaire du site et la Communauté de Communes, gestionnaire de la Réserve naturelle régionale, souhaitent se conformer à la réglementation du SAGE Couesnon interdisant l'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau. Historiquement, il existait cinq points d'abreuvement donnant un accès direct au Couesnon, trois d'entre eux ont déjà été condamnés. À terme l'ensemble des descentes sera interdit aux troupeaux.

Ceux-ci s'abreuvent également dans les canaux du marais. Une dérogation a été obtenue pour l'abreuvement dans les canaux du Marais, permettant de maintenir cette pratique ancestrale.

L'érosion des berges et le comblement des canaux.

Sur le site du marais, l'abreuvement a toujours eu lieu directement dans le Couesnon et les canaux. Cependant ce système a occasionné une érosion du sol importante localisée sur les zones d'abreuvoirs (descente au Couesnon). Avec la fermeture de certains abreuvoirs le phénomène s'est élargi sur les zones d'abreuvement aux canaux, préférées par les troupeaux. Sur certains canaux, cela favorise le comblement, notamment en période de sécheresse du fait que les bêtes descendent plus bas dans le lit du canal. La végétation de la berge a totalement été décimée et la structure du sol est altérée sur plusieurs mètres. Cela occasionne des rejets dans la rivière et un phénomène de comblement des canaux par obstruction.

Impact sur la biodiversité rivulaire.

Les berges sont des zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Il s'agit d'un milieu fragile dû aux pressions infligées par le pâturage du bétail, les piétinant et causant leur disparition. Ce cas a largement été visualisé sur le marais. La ripisylve permet de maintenir les berges notamment grâce aux systèmes racinaires des arbres et de la végétation présentes. Il s'agit d'un milieu où des échanges de nutriments s'effectuent. C'est également des zones d'habitats nécessaires à l'établissement du ou d'une partie du cycle de vie de nombreux groupes faunistiques. Il s'agit enfin de corridors écologiques. Ceci explique la mise en place depuis quelques années de clôtures le long de certaines berges pour favoriser la diversification des habitats.

La qualité de l'eau.

- Contamination des eaux de surface : le bétail, ayant un accès libre dans les canaux du marais, peut nuire à l'état de l'eau dans laquelle il s'abreuve, lors de la défécation.

En plus de favoriser la prolifération de pathogène, un rejet de nitrate peut, de façon générale et dans un milieu fermé, mener à une eutrophisation du milieu.

- Le parasitisme : les parasites sont nombreux à pouvoir s'attaquer au bétail. Ils sont de petits organismes qui vivent grâce aux ressources de l'animal. Ils peuvent l'affaiblir et lui transmettre d'autres maladies. Les principaux parasites internes sont les strongles, la grande douve du foie, la petite douve, le paramphistome. Ces maladies se traitent classiquement avec des vermifuges. Chaque parasite a un cycle de vie qui lui est propre, certains contaminent le bétail, par le biais de l'abreuvement, du fait de leur présence dans les milieux aquatiques, et eaux stagnantes.

Vers un changement des pratiques d'abreuvement.

Pour répondre positivement à ces enjeux, une réflexion sur l'évolution des pratiques d'abreuvement s'est mise en place depuis plusieurs années.

Après un test peu concluant avec la mise en place de pompes à museau sur le site, il était nécessaire d'orienter la réflexion vers une solution technique plus appropriée pour satisfaire aux besoins des éleveurs et de leurs bêtes et pour répondre aux exigences environnementales, tout en tenant compte des particularités du site.

Plusieurs solutions ont alors été envisagées :

- Le captage par pompage dans un puits au niveau de la nappe superficielle
- Le captage par pompage dans le Couesnon
- Le forage et pompage dans la nappe profonde
- L'eau potable

Deux de ces solutions ont rapidement été proscrites, à savoir l'alimentation en eau potable (l'état des ressources en eau potable risquant de devenir de plus en plus critique dans le futur) et celle via le Couesnon : les eaux du Couesnon sont parfois turbides, et l'aménagement de crépines dans le lit du cours d'eau n'aurait pas été aisément tenu compte des débits d'étiage assez faibles ne garantissant pas une parfaite mise en eau du système.

Pour ces raisons, la solution à envisager s'est rapidement tournée vers le captage en nappe superficielle ou le forage en nappe profonde, le choix de la solution technique à développer dépendant de la capacité de recharge de la nappe et de la qualité de l'eau dans laquelle aura lieu le pompage.

Une étude spécifique a dû ainsi être menée, afin de permettre d'arrêter un choix définitif. En effet pour concevoir un tel système d'abreuvement fonctionnel et bien adapté aux besoins des troupeaux, il est important de suivre plusieurs étapes dans la réflexion et la mise en œuvre du projet. Compte tenu de la technicité de cette opération, la commune de Sougeal a souhaité se faire accompagner d'un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'hydrogéologie pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage de reconnaissance et le cas échéant, la mise en exploitation de ce forage.

Durant l'année 2021, le bureau d'étude ANTEA a été recruté pour accompagner la municipalité. Les missions suivantes ont pu être réalisées :

Mission 1 : Analyse des besoins pour définir un programme de travaux adapté au contexte local et choix des sites pour le forage de reconnaissance. Au cours de cette étape a notamment été retenu de manière préférentielle, l'entrée de site d'Alisson au niveau du parking. 2 autres sites restent en suspens au cas où le premier forage ne serait pas optimal.

Mission 2 : Déclarations réglementaires ANTEA a procédé aux déclarations réglementaires auprès des services administratifs en amont de toute intervention (Formulaire cas par cas auprès de l'autorité environnementale puis dossier loi sur l'eau auprès de la DDTM)



Durant l'été 2022, a débuté sur le parking d'Alisson, le forage de reconnaissance constitué de tests par palier et d'un test longue durée (sur une semaine).

Suite à l'arrêté « sécheresse », le test longue durée n'a pu être réalisé. Il aura fallu attendre l'arrêté préfectoral modificatif du 20 octobre 2022 pour pouvoir reprendre le forage de reconnaissance.

Après résultats des analyses en cours, le forage de reconnaissance permettra de statuer sur le site de foraison définitif. Suite à quoi le programme de travaux d'adduction en eau sur le marais pourra être établi. Au total, 6 bacs d'abreuvement devraient être alimentés en eau. Les travaux sont prévus pour l'année 2023.

Communauté de Communes



Concours photos 2022

Pour sa troisième année consécutive, la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel organise un concours photo à la Maison du Marais, à Sougeal. Le thème de cette année est :

« Vol au-dessus du Marais - oiseaux, insectes et autres animaux volants »

Ce concours, ouvert à tous, est ouvert du 1er octobre 2022 au dimanche 08 janvier 2023.

Les résultats du concours seront dévoilés lors de l'ouverture de la Maison du Marais, le samedi 11 février 2023.

Pour participer au concours, il vous suffit de nous envoyer une fiche d'inscription à l'adresse tourisme@ccdol-baiemsm.bzh avec vos photos. Vous pouvez également consulter le règlement du concours.

Vous pouvez retrouver toutes les informations

sur: [https://www.ccdol-](https://www.ccdol-baiemsm.bzh/actualites/concours)

[baiemsm.bzh/actualites/concours-photo/](https://www.ccdol-baiemsm.bzh/actualites/concours-photo/)



À

P

R

O

P

O

S

D

U

M

A

R

A

I

S

M. Sébastien MOULIN, 50 ans, décédé le 18 février 2022 à Saint-Malo.
 M. François POTDVIN, 96 ans, décédé le 2 mars 2022 à Granville.
 Mme Marie Louise COQUELIN, épouse TOUQUET, 94 ans, décédée le 15 mai 2022 à Val-Couesnon.
 Mme Maryvonne MARIE, épouse RACLE, 77 ans, décédée le 19 juillet 2022 à Saint-Malo.
 Mme Mathilde GERARD, épouse RIMASSON, 96 ans, décédée le 16 août 2022 à Fougères.
 M. Alain DERSELLE, 65 ans, décédé le 27 septembre 2022 à Sougeal.
 M. Francis VERDIER, 90 ans, décédé le 6 octobre 2022 à Bruz.
 M. André GERARD, 84 ans, décédé le 24 octobre 2022 à Val-Couesnon.
 M. Joseph LEFRANCOIS, 94 ans, décédé le 18 novembre 2022 à Val-Couesnon.



Mariage

Le 23 juillet 2022 :
 Doriane NOEL et
 David LAMIRAULT



Naissances

Le 20 août 2022 à Saint-Malo : Victoire BRIAND
 Fille de Marie THEBAULT et Erwan BRIAND
 3 rue de la Fontaine Saint Pierre - Le Buisson
 Le 3 septembre 2022 à Fougères :
 Agathe GANCHE
 Fille de Marie AMELINE et Yoann GANCHE
 2 Le Haut Digé



Dispositif argent de poche

Le dispositif Argent de Poche a été renouvelé cette année pendant les vacances d'été et de la Toussaint. 40 missions, organisées sur des demi-journées de 3h30 et indemnisées 15 euros ont ainsi pu être accomplies. "Argent de Poche" a permis à 5 jeunes volontaires de 16 à 18 ans d'appréhender le monde du travail en effectuant divers travaux sur la commune, encadrés par les agents communaux, et aussi de découvrir le territoire sougealais différemment.

Karine Leutellier

Diagnostic de performance énergétique

Les DPE des biens communaux en location ont été réalisés afin d'entamer une réflexion sur l'amélioration des bilans énergétiques et gaz à effet de serre, dans le cadre des nouvelles réglementations sur les passoires thermiques.

Amyra Duret

Lotissement la Chenevière

Les travaux de construction se poursuivent dans le lotissement, tandis que les accords des derniers permis de construire ont été retardés par des modifications.

Amyra Duret



PILLAGE, VANDALISME, DETERIORATION DES LIEUX ET BATIMENTS PUBLICS

Le respect des lieux et des bâtiments publics est un point important pour tous les administrés d'une commune. Chacun de nous mérite de vivre dans un environnement sain, en sécurité et en toute tranquillité. Cependant, de nombreuses incivilités sont constatées sur notre commune à savoir :

- Divers pillages au sein du cimetière
- Très importants actes de vandalisme et souillures des toilettes publiques

La commune met tout en œuvre pour remédier à de tels actes irrespectueux. Nous rappelons que tous ces actes sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés.

Catherine DESPREZ



Bibliothèque

Le projet d'ouverture de la bibliothèque est malheureusement reporté pour le moment, faute de bénévoles, nous étudions plusieurs pistes pour mener à bien ce beau projet culturel.

Amyra Duret

Urbanisme

Permis de construire



N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
22B0001	PIERRE Dominique	Vilomel	Extension
22B0006	GAEC DE LA SELLE	La Selle	Extension stabulation
22B0011	MULLER Florent	6 La Patinière	Restauration d'une ruine
22B0012	GUILLARD Bertrand LEUTELLIER Karine	2 La Guillourie	Construction d'un hangar de stockage
22B0013	TAGA Tayfun	Lotissement de la Chenevière	Construction maison individuelle
22B0014	KAZANCI Yusuf	Lotissement de la Chenevière	Construction maison individuelle
22B0015	TAGA Ahmed et Kardelen	Lotissement de la Chenevière	Construction maison individuelle
22B0016	TAGA Tugba	Lotissement de la Chenevière	Construction maison individuelle
22B0017 (en cours d'instruction)	HAUGEARD Yves et Annick	1 rue du Menhir	Construction maison individuelle



L
A
V
I
E

C
O
M
M
U
N
A
L
E

<p>Déclarations préalables avant travaux</p>	22B0001	WARD Andrew	1 Le Rocher	Changements de menuiseries
	22B0002	BOUCAN Jean-Luc	19 rue de la Grotte	Réfection toiture et pose de 3 vélux
	22B0003	CHAPPE Matthieu	11 Le Champ Gérault	Pose d'une clôture
	22B0004	GALLON Valentin	2 Le Gravier	Changement menuiseries et 5 vélux
	22B0005	OPEN ENERGIE	4 Le Cormier	Pose panneaux photovoltaïques
	22B0006	MICHEL Jean-Christophe	16 rue du Clos Neuf	Pose abri de jardin et carport
	22B0007	COUENON Yves	2 / 4 La Patinière	Pose 3 vélux
	22B0008	MACE Hélène	10 rue de Martinville	Pose 3 vélux et porte de service
	22B0009	OPEN ENERGIE	3 La Villais	Pose panneaux photovoltaïques
	22B0010	CHARTOIS Jean-Michel	1 rue de Vaucension	Création d'une fenêtre
	22B0011	TRUFFIER Jean-Charles	2 le Croisé Guillou	Pose porte grillagée sous terrasse
	22B0012	LEGENDRE André	3 Alisson	Changement 5 fenêtres et porte garage
	22B0013	MARTIN Sophie	1 Lozerais	Pose d'une clôture et portail alu
	22B0014	CHAPPE Anthony	La Martinais	Pose de nouvelles menuiseries et vélux
	22B0015	OPEN ENERGIE	22 rue de Martinville	Pose panneaux photovoltaïques
	22B0016	BRAULT Yvette	24 rue de la Grotte – La Selle	Pose d'une clôture
	22B0017	BOISSIER Frédéric	7 Le Rocher	Pose d'une clôture
	22B0018	LIARD Jean-Philippe	15 rue de la Forge	Pose de volets roulants et changement de deux portes

La commune de Sougeal est-elle riche de son marais et de ses biens communaux ?

« Vous en faites des choses à Sougeal, on voit bien que la commune est riche. Le marais c'est une source de revenus dont nous ne disposons pas ! » Ce discours nous l'entendons souvent de la bouche de nos collègues élus des communes voisines, il nous est chaque fois plus insupportable.

Vous avez été quelques-uns à vous extasier devant les tas de grumes de peupliers entreposées aux entrées du marais à Alisson et Vilormel cet été et à nous dire qu'il devait y en avoir « pour des sous ».

Une misère, en réalité !

Les recettes concernant le marais sont le pacage, les cartes de chasse, les ventes de bois éventuelles et la taxe pylônes auxquelles il faut ajouter les aides publiques européennes (prime P.A.C). Sur les 6 dernières années, plutôt très favorables (prime P.A.C et ventes de bois) le produit brut annuel moyen s'élève à 52 935.33€ soit 78.42 €/habitant pour une population DGF moyenne de 675 habitants. Sur la même période, le budget primitif moyen de la commune s'élève à 1 350 869.93 € soit 2 001.29 €/habitant. C'est à dire que, sur les 6 dernières années, le produit brut du marais ne représente que 3.91 % du budget général de la commune ramené à l'habitant. Autrement dit : dérisoire !

Attention, il s'agit bien du produit brut, auquel il faudrait fort logiquement soustraire les charges variables (clôtures en tout genre, entretien des sillons et des ponts, piégeage, taxe foncière, etc...). Il vaut mieux ne pas s'y risquer de peur d'être déçu davantage encore ! Ceci, tout en sachant que dans le cadre du plan de gestion, la communauté de communes prend à sa charge : broyage des chardons, curages, entretien des ouvrages d'art et des vannages.

Pour en revenir aux ventes de peupliers, aujourd'hui abattage, débardage, transport sont fortement mécanisés, les coûts d'exploitation s'en ressentent et les industriels qui achètent ces bois, sont amenés à tirer vers le bas au maximum les prix d'achat des bois sur pied pour s'y retrouver. Les acheteurs potentiels de ces bois sont peu nombreux et ne se bousculent pas, au contraire, ils sont probablement convenus. L'offre n'est pas négociable, c'est à prendre ou à laisser et il est précisé dans le contrat que l'entreprise se dégage de toute responsabilité concernant des dégradations et conséquences liées à l'exploitation de ces bois.

A côté de cela, le prix de revient des replantations est aujourd'hui exorbitant, nous en avons fait l'expérience avec les douglas du dépôt de gravier au Croisé des Landes et à la sapinière. Rien ne nous garantit qu'à l'avenir ces investissements seront payés de retour, que ce soit en matière de bois d'œuvre ou de déroulage. Ces coûts élevés, additionnés aux restrictions nouvelles concernant les plantations de peupliers à proximité de cours

d'eau, le fait que les collectivités ne peuvent prétendre à aucune aide pour le reboisement nous incitent à penser qu'il vaudrait sans doute mieux favoriser un reboisement naturel de ces espaces. Des essences à croissance rapide, plutôt destinées à la fourniture de bois énergie (saules, par exemple). L'intérêt semble vouloir s'affirmer et la valorisation à la hausse se confirme.

Il y aurait une certaine logique à promouvoir ce principe dans un espace protégé, qui plus est, réserve naturelle dédiée à la biodiversité, qu'elle soit animale ou végétale. Dans nos vallées plantées de châtaigniers, c'est tout à fait autre chose, l'approche est totalement différente.

Il y eut toute une époque, aujourd'hui révolue, où les habitants de Sougeal dans leur grande majorité profitaient véritablement du marais. Il y avait alors des bovins dans presque toutes les maisons, ces « petites places » comme on les appelait avec des surfaces insuffisantes, et aussi des oies dans tous les lieux-dits en bordure du marais de La Selle à Lozerais. Le marais était alors vivrier, il rendait grand service, on y péchait, on y chassait à volonté ou presque et que sais-je encore... !

Aujourd'hui, on y rencontre plus de randonneurs que d'éleveurs et les usages, tous confondus, ne concernent plus que quelques familles de Sougeal. Tout cela n'est pas d'une très grande justice... ! Parallèlement à cela, les effectifs proposés au pacage ont plutôt une tendance régulière à la baisse.

Le marais est une richesse patrimoniale en tant que zone humide, en tant qu'espace naturel favorable à la biodiversité où le pastoralisme et la chasse se poursuivent. Bien sûr, à court et moyen terme, la commune pourra continuer à y puiser quelques deniers pour peu qu'on ait toujours besoin de bétail pour l'entretenir et qu'on y tolère quelques chasseurs de sauvagines.

A travers le temps, Sougeal a été, est, et restera riche de son marais, riche des traditions pour certaines plusieurs fois séculaires qui s'y rattachent et que nous défendrons. Mais ne parlons pas produit financier, ni rentabilité, c'est déplacé.

Et pour répondre à nos collègues élus qui nous « chambrent » avec ça, non, les produits de la gestion du marais de Sougeal n'ont aucune influence sur le niveau des fonds propres de cette commune ou d'éventuelles capacités de remboursement. Pour pouvoir continuer à progresser, il nous faudra, comme les autres, et plutôt davantage que moins continuer à se battre pour obtenir dotations et subventions et surtout économiser sur le fonctionnement.

Pas gagné dans cette conjoncture !

Jean-François Rabot l'adjoint délégué et Rémi Chapdelaine

Résultats de l'enquête sur vos achats de produits frais

1. Rappel des objectifs toujours atteignables :

- apporter un nouveau service « tendance » à la population
- Proposer une gamme de produits variés issus de producteurs locaux
- Donner un nouvel élan à la boulangerie et permettre aux boulangers d'en retirer un supplément de revenu en y travaillant

2. Résultats de l'enquête :

- Les ¾ des répondants disent se rendre en priorité en supermarché à Pleine-Fougères pour l'achat de leur produits frais
- Les 3 critères principaux pour le choix du lieu d'achat sont :
 - La proximité
 - Les prix
 - Le large choix de produits
- Les produits fermiers locaux les plus achetés sont légumes, volailles, fruits, pain, œufs et fromage (viande)

3. Les réactions des sondés sur le projet :

- 61 % sont très enthousiastes, sans réserve
- 8 % ne sont pas intéressés du tout
- 17 % sont mitigés et émettent des condit
- Mais seuls 31.5 % seraient prêts à y effectuer des achats réguliers
- 2/3 des répondants ne sont pas attachés au critère bio, 35 % y sont sensibles 58 % aimeraient y trouver des gros conditionnements

- 43 % des répondants se sont exprimés en faveur de paniers légumes
- 75 % sont intéressés par du pain lorsque la boulangerie est fermée.

Questions soulevées – Points évoqués par le Comité de Pilotage du Projet

- Il y a une volonté des élus de proposer une gamme de produits assez large : 42 casiers initialement prévus, est-ce suffisant ?
- Nécessité d'enquêter sur les prix pratiqués dans ce domaine. Comparaison
- Enclencher une démarche vers les producteurs pour mesurer leur motivation à vendre à Sougeal... Comment les solliciter ? Lesquels ?
- Quelles sont les modalités d'un contrat adapté avec eux ?
- Le fonctionnement quotidien du projet nécessite un pilote.

Quel est-il ?

- Les boulangers
- un agent communal
- ou bien un, ou des producteurs...

→ **Plan A...** avec les boulangers

→ **Plan B...** sans les boulangers; délocalisation du projet. Objectifs revus et modifiés. Autre local mais toujours en centre-bourg sous peine de perte des aides (subvention Conseil Régional et Conseil Départemental à hauteur de 50% du projet initial)

→ Discussion avec les boulangers indispensable.

Les membres du Comité de Pilotage



Quels sont les événements attendus à Sougeal en 2023 ?



2023 sera l'année du nouveau recensement, sera-t-il déjà en mesure de nous dire si notre politique du logement et d'encouragement à la construction et la rénovation porte ses fruits... ?

2023 devrait voir l'arrivée de la fibre optique, tout au moins le début des travaux.

2023 sera l'année de prise de possession des parcelles Lerquemain aux entrées du bourg. Nous n'avons plus rien à vendre, ou presque, en matière de terrains viabilisés, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sera-t-elle, ou pas, un obstacle à l'obtention d'un nouveau permis de lotir, route de La Fontennelle ?

2023 verra, ou pas, l'aménagement d'un point de vente pour produits fermiers en circuit court, annexe à la boulangerie. Une certaine indécision règne autour de ce

projet, à première vue séduisant, et dont nous avons voulu qu'il fasse l'objet d'une enquête de marché auprès de la population.

2023 pourrait être l'année de lancement du projet de réaménagement du centre-bourg lorsqu'un cabinet de maîtrise d'œuvre sera recruté.

Enfin, c'est certain, 2023 sera l'année de renégociation du Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougeal. Plan, au terme échu de la dernière période et en vue du renouvellement conditionnel du label Espace Remarquable de Bretagne.

Des enjeux financiers, environnementaux, et de protection de nos traditions très importants sont en jeu. Les discussions s'annoncent âpres et difficiles.



Ecole privée de Sougeal



L'école privée primaire de Sougeal compte 33 élèves : 3TPS, 5PS, 2 MS, 3 GS, 5 CP, 2 CE1, 5 CE2, 5 CM1 et 3 CM2. Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés par Mme Valérie Beaupère, agent municipal.

Cinéjeunes

Cette année encore, les élèves de l'école de Sougeal profiteront des animations Cinéjeunes. C'est un dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. Le film devient l'objet d'une réflexion. À travers des jeux, des arrêts sur images ou des mises en situation, les élèves revisitent le film qui s'enrichit de sens supplémentaires. Le thème de cette année est « Sous une autre apparence ». La sélection de films est la suivante :

- CALAMITY, UNE ENFANCE DE MARTHA JANE (REMI CHAYÉ, 2021)
- LE PEUPLE LOUP (TOMM MOORE, 2021)
- BELLE (MAMORU HOSODA, 2022)
- MÊME LES SOURIS VONT AU PARADIS (JAN BUBENICEK, DENISA GRIMMOVÀ, 2021)



Défi lecture

Le défi lecture est reconduit cette année. Les élèves de CE/CM ont à cœur de remporter la coupe qui leur a échappé l'an dernier. Les œuvres mises à l'honneur pour cette édition sont « la véritable histoire de Cléandre, jeune comédien de la troupe de Molière », « l'enfant océan » et le tome 2 de Georges et les secrets de l'univers. Tous iront défendre leurs chances en juin 2023 contre les 6e et les CM2 de Pleine-Fougères ainsi que les CM2 de Pontorson.



Les découvertes sportives

Les CE/CM ont découvert la nouveauté de cette année. Nous les appelons **les découvertes sportives**. Ils profitent des trente minutes de sport quotidiennes recommandées par l'éducation nationale. C'est l'occasion de découvrir ou retravailler des notions en s'engageant pleinement dans les apprentissages par le biais de jeux physiques et sportifs. Les beaux mois de septembre et octobre ont permis de profiter de ces activités en extérieur. Les matières travaillées en ce début d'année sont le français, les mathématiques ou encore l'anglais. Les élèves sont très enthousiastes à l'idée de travailler en jouant à la course au complément à dix, à la danse miroir, en course d'orientation et autres jeux.



Dolibulle de Dol de Bretagne

Les séances de piscine ont repris dès septembre. Elles se déroulent à l'établissement Dolibulle de Dol de Bretagne. Les élèves du CP au CM2 se sont répartis en trois équipes en fonction du niveau de maîtrise de chacun d'eux : bigorneau, hippocampe et pingouin. Tous ont fait de nombreux progrès. Tous les jeudis, ils travaillent l'entrée dans l'eau, le déplacement, l'équilibre et l'immersion. La dernière séance est consacrée à un parcours aquatique que tous les élèves attendent avec impatience. Cela nous permet de bien repérer les besoins pour l'année prochaine tout en laissant les nageurs profiter d'une séance ludique.



Molière

Les CE/CM fêtent les 400 ans de Molière. Une des équipes de la Magic Cup a d'ailleurs pour nom « Molière » et une des œuvres du défi lecture est également sur ce thème. Les enfants participent à des ateliers de théâtre où ils apprennent à prendre possession de l'espace disponible, à retranscrire des émotions et à s'exprimer avec leur voix et leur corps. Plusieurs surprises sont en cours d'élaboration pour l'Arbre de Noël mais nous n'en dévoilerons pas plus !



Ecole privée de Sougeal

Orientation dans l'espace



Les grands travaillent également beaucoup sur l'orientation dans l'espace. Ils ont appris ou revu le vocabulaire pour définir une position. Ils ont également schématisé la classe et la cour de récréation pour bien s'imprégner des lieux. Ensuite, ils ont créé une maquette de la classe avec des légos et des solides fabriqués eux-mêmes. Par la suite, ils apprendront à coder des déplacements pour terminer par l'utilisation d'un robot qui leur permettra de s'initier aux rudiments de la programmation et développer leur connaissance des relations spatiales. (L'école tient à remercier chaleureusement la mairie pour sa contribution dans l'achat de deux robots Botley).

Arts plastiques

En arts plastiques, les élèves de CE/CM ont travaillé les teintes et les nuances. Ils ont découvert comment créer leurs propres couleurs à partir des trois primaires : rouge, bleu et jaune. Ils ont travaillé les nuances en éclaircissant par le biais de teintes plus claires ou simplement en diluant leur peinture avec de l'eau et ainsi créer des camaïeux. Le projet final était une œuvre clair-obscur représentant un paysage d'Halloween sous un ciel de nuances. Le résultat est très réussi. Bravo à eux.



Les travaux

Durant l'été, l'entreprise de Mr DARON à Vieux-Viel est venue aménager les abords de la salle de motricité. Les travaux, suite au sinistre de la cheminée, ont été terminés. Nous avons également entrepris de peindre la cuisine de l'école. Nous avons terminé ce chantier peinture durant les vacances de la Toussaint.

Projet linguistique

Nous continuons à travailler quotidiennement l'anglais qui fait partie du projet d'école de notre établissement. Au fil de l'année, nous enrichissons les rituels d'arrivée en classe qui s'étoffent de jour en jour pour proposer des séances riches en découverte linguistique. Tous les matins, les CE/CM s'expriment oralement sur la date, leurs sentiments de la journée et leurs goûts.

Faune et flore locale et saisonnière

Les enfants de maternelle/CP se sont vivement intéressés aux différentes façons de classer les animaux : mammifères, reptiles, oiseaux, poissons... Ils sont également allés découvrir sur place dans le sous-bois de Sougeal, les caractéristiques de l'automne. Pour clore cette découverte, ils ont invité les élèves de CE/CM à venir partager un goûter d'automne. Avec les feuilles ramassées, puis séchées, ils créent des portraits en feuille.

La vie associative de l'école

Après avoir expliqué en classe la commémoration du 11 novembre, nous nous sommes rendus sur la place de l'église. Nous avons lu et commenté les inscriptions gravées sur le monument aux morts. Nous nous sommes ensuite recueillis en silence, en espérant très fort que la guerre ne recommencera pas. Nous avons accompli notre devoir de mémoire dans la dignité et le respect qui se doit.



L'Arbre de Noël
a eu lieu à l'espace Solo-Gallo,
le vendredi 9 décembre dernier.
Merci aux enfants et au public venu les
applaudir.

Myriam Jubault

Entente Franco- Anglaise Sougealaise



EFAS began the year with the return of the following groups:

Monday: Art from 14h to 16h



English language from 18h to 19h

Tuesday: Beginning French from 14h to 15h30

Wednesday: Fil et Laine from 14h to 16h

Course for children 10 and older combining arts with

English ...introducing vocabulary and conversation

Saturday: Art from 10h30 to 12h for children from 5 and 9

Art from 14h to 15h30 for children 10 and older

The art group for children and teenagers created in February has been very successful and has continued in September. Nine children have registered and there is still space in the afternoon class for additional inscriptions. The new group on Wednesday meets without a specific schedule for the moment.

The program of activities is posted next to the door at the salle des associations.

NOTE: We are searching for a volunteer to conduct the french language course for more those more advanced in their language skills. If you are interested, or know someone who is, please contact Sheila Lespinasse at fleuropa@gmail.com.

EXPO 17 and 18 September 2022:

This year we opened the exposition to all forms of art which was appreciated by the visitors. The diversity and quality of the displays was a pleasant surprise to everyone who attended. We want to thank all the exhibitors, including the school of Sougeal who exhibited the art prepared by their students, as well as the musicians Patrick and Marcel pour their musical contributions during the apéritif. And we wish to thank the mairie for their assistance and for the use of the salle.

Twenty-one members joined EFAS during the EXPO and joined different groups. We want to remind everyone that we welcome new members and the cotisations of 15 euros for adults and 10 euros for a child or children of a family, remains unchanged. It is not necessary to be accomplished at an activity to join a group.

Projects for 2023:

17 January: General Assembly at 18h

13 May: Plant Exchange

14 and 15 October: EXPO

Additional activities will be posted on the EFAS website as well as on the Notice Board at the association's room.

President

BRIAN RODGERS

L'EFAS a fait sa rentrée avec la reprise des groupes suivants :

• le lundi : Arts de 14h à 16h



cours de langue anglaise de 18h à 19h

• le mardi : cours de langue française de 14h à 15h30

• le mercredi : Fil et Laine de 14h à 16h

le groupe « enfant » à partir de 10 ans de 18h à 19h : association de la pratique des arts avec l'initiation en langue anglaise.

• le samedi : Arts de 10h30 à 12h pour les enfants de 6 ans à 9 ans

Arts ado (10 ans et plus) de 14h à 15h30 .

Les groupes d'Art enfants et ado créés en février 2022, ont bien fonctionné et sont reconduits cette année, 9 enfants sont inscrits et il reste des places pour le groupe ado.

Le nouveau groupe du mercredi fonctionne de façon ponctuelle.

Le programme des activités est affiché sous le préau de la salle des associations.

INFO : Nous recherchons une personne bénévole pour assurer les cours de langue française aux non francophones. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mme Lespinasse sur fleuropa@gmail.com.

L'expo des 17 et 18 septembre 2022.

Cette année, nous avons ouvert l'exposition à toute forme d'Arts, ce qui a été très apprécié par l'ensemble des visiteurs. La diversité et la qualité des réalisations les ont agréablement surpris. Nous remercions tous les exposants (dont l'école de Sougeal qui a présenté les dessins des enfants), les musiciens Patrick et Marcel pour l'animation musicale pendant l'apéritif et la mairie pour le prêt du matériel et l'utilisation de la salle.

21 personnes ont profité de cet événement pour s'inscrire aux différents groupes. Nous rappelons que vous êtes les bienvenus ; il reste des places moyennant une cotisation de 15€ pour un adulte et 10€ pour un ou plusieurs enfants. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences particulières pour intégrer un groupe.

Les projets pour 2023:

• le 17 janvier : Assemblée Générale à 18h

• le 13 mai : bourses aux plantes

• le 14 et 15 octobre : expo

Le Président

BRIAN RODGERS



UNC

En ce 11 novembre 2022, nous avons commémoré la fin du conflit de 1918.

La messe cantonale s'est déroulée en l'église Saint Martin de Tours à Trans la Forêt.

La cérémonie s'est tenue au monument aux Morts de Sougeal, en présence de Madame Amyra Duret, Première adjointe et de Michel Leroy, Président de l'UNC de Sougeal, accompagné des quatre drapeaux de l'association et de la population présente. C'est, sous un soleil radieux, que furent déposées, au pied du Monument les gerbes de la Mairie, portée par Eric Richard et de l'UNC portée par Pierrette Legendre.

Après le dépôt des gerbes furent prononcés les discours de l'UNC Départementale, par le Président de l'UNC de Sougeal, puis celui du Ministre des Armées par Madame la première adjointe.

Après la Minute de silence, l'ensemble du public a entonné la Marseillaise.

Pour conclure cette cérémonie, Madame Duret, Première Adjointe, nous a invités au verre de l'amitié à l'espace Solo Gallo.

Nous tenons, également à remercier les adhérents (es) et amis (es) qui ont participé au repas à Beauvoir.

**Le Président de l'UNC de Sougeal
Michel Leroy.**



Photo : Alfred Periaux



La vie associative de l'école

L'APEL, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre :

- président : M. Vincent LHONORE
- secrétaire : Mme Marie THEBAULT
- trésorière : Mme Emeline DARON
- membres : M. Nicolas FELLMANN, M. Sébastien MALIGNON, Mme Aurore RENAULT

L'OGEC, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques :

- présidente : Mme Sabrina BOSSA
- secrétaire : Mme Mélanie MICHEL
- trésorière : Mme Odile DORCHIES
- trésorier adjoint : M. Eric HAMEL

Myriam Jubault



ACCA de Sougeal



Bonjour à toutes et tous

Les membres du CA de l'ACCA de SOUGEAL tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé à notre ball trap début août.

Nous remercions aussi les autres bénévoles qui nous donnent de leur temps pour faire vivre l'ACCA (montage et démontage des chapiteaux, lâcher de gibiers, etc...)

Notre effectif de chasseurs reste stable et la saison se passe bien.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et surtout, prenez soin de vous.

Le bureau de l'ACCA

Amicale des retraités

Cette année nous avons accueilli le repas de secteur nous étions 151 convives à table, au son de l'accordéon.

Notre assemblée générale a eu lieu le 17 novembre et notre repas de fin d'année le 3 décembre.

Nous voulons féliciter Mme Josette Fragneau qui a remporté le trophée de la dictée départementale de Génération Mouvement qui a eu lieu à la Boussac.

Nos pensées vont aux familles de nos quatre adhérents décédés cette année.

Le renouvellement des adhésions arrive et nous espérons avoir de nouveaux membres.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La présidente Yvette Brault



La Boussac le 10 octobre :

21 adhérent(e)s ont planché sur les 2 textes, voici le podium :

- 1ère : Josette FRAGNEAU de Sougéal
- 2e : Marie-Michelle BRILLET de Livré sous Changeon
- 3e : Madeleine LE BAIL de Dol de Bretagne



Association MifaSol O Gallo



« La différence entre le possible et l'impossible se trouve dans la détermination » disait Gandhi.

De la détermination c'est ce qu'il a fallu, aux membres de l'association et aux bénévoles pour réactiver l'animation musicale qu'est Festi'zik et lancer un premier jeu de loto. Ce dernier a pour objectif d'apporter quelques fonds au financement de la fête musicale. Une fois la décision prise de faire vivre ces événements il a fallu d'une part aller à la recherche des musiciens et chanteurs, qui fort heureusement ont tous répondu positivement et attendaient eux même de reprendre leurs activités. D'autre part le soutien d'une professionnelle du loto et l'aide de bénévoles, parfois néophytes, nous ont permis de nous structurer afin de mener à bien sa réalisation. Le résultat est globalement positif du point de vue moral et encourageant du point de vue financier, ce qui nous permet d'espérer poursuivre ces activités avec, bien-sûr, votre contribution !

Un grand merci à vous spectateurs et joueurs pour votre participation active.

NOUS COMPTONS TOUS SUR VOUS POUR 2023

Jean Claude Garnier





Fête de l'oie

A la faveur d'une météo particulièrement ensoleillée la première édition de la fête de l'oie nouvelle formule a été un succès.

Le « repas complet » préparé par la Cuisine du Marais et vendu à la part a très bien fonctionné. Et, si un certain cafouillage a été constaté au moment de la distribution, il faudra absolument y remédier, à ce niveau, l'organisation doit être sans faille. Le traitement des fameuses parts à emporter et leur interprétation fantaisiste a été pour beaucoup dans les difficultés rencontrées. Cette pratique, qui a pris de l'ampleur avec le phénomène COVID est dans une certaine mesure, une dérive, qui ne sert pas l'esprit de la fête champêtre.

Si certains organisateurs ont totalement proscrit cette pratique, à l'avenir, il nous faudra au moins la limiter à des situations et cas particuliers. Malheureusement, les réservations ont très vite atteint un plafond puisque contre toute attente nous avons été curieusement limités par l'éleveur à 80 oies de chair. Alors que, la demande aurait pu aisément nous permettre d'écouler l'équivalent en parts d'une centaine d'oies. D'où l'intérêt de prévoir des grillades/saucisses en appoint de restauration... Mais ce qui est certain, selon les retours parvenus, les amateurs ont pu se régaler et c'est l'essentiel. Beaucoup d'enseignements sont à retirer de cette première édition de la fête de l'oie au stade, tant dans l'organisation en général que dans les différents choix qui, pour certains, seront remis en question. L'animation en général et les jeux vont eux aussi faire l'objet d'un renouvellement.

La raison principale du déménagement de la fête du marais vers le stade et la délégation de la restauration à un traiteur tiennent dans la volonté de simplifier l'organisation devant la régression manifeste du bénévolat et de l'implication en général. Ce phénomène ne touche pas que la fête de l'oie ! En 2022, notre fête a été la seule kermesse à alimenter de ses bénéfices le pot commun de la grande paroisse, mais aussi l'école privée de Sougeal à laquelle nous sommes très attachés.



Ça reste donc clairement une fête paroissiale, pas d'équivoque là-dessus ! C'est la raison pour laquelle il nous semble à la fois logique et indispensable de pouvoir bénéficier du soutien moral franc et entier des paroissiens en général. Ils sont désormais peu nombreux à siéger au comité organisateur de la fête et nous sommes parfaitement conscients que pour nombre d'entre eux l'âge est le facteur limitant qui ne leur permet plus de s'investir physiquement. A tout le moins, nous voudrions pouvoir compter sur eux dans les comportements comme dans le discours de manière à encourager les bénévoles qui se donnent sans compter.

C'est, d'une certaine manière « remettre l'église au centre du village », l'expression imagée prend ici tous ses sens. Si le résultat financier de cette édition a été jugé satisfaisant, ce qui n'est pas forcément essentiel, il ne fait aucun doute que toutes les raisons sont réunies pour reproduire l'opération l'an prochain. Pour ne rien vous cacher des engagements ont déjà été pris et des oies ont été réservées.

Nous voulons d'emblée remercier la municipalité pour avoir mis à la disposition de la fête toutes les commodités présentes au terrain des sports et qui, pour certaines sont facteurs d'économies: économie d'énergie, de clôtures, eau à disposition, etc ... Remercier aussi les agents pour la préparation du site et de ses abords, sans oublier Sabrina qui s'est pliée, sans jamais rechigner, à toutes les demandes de telles ou telles éditions ou impressions de toutes sortes de la part des uns et des autres. Remercier aussi les exploitants pour la mise à dispositions des terrains voisins pour les parkings.

Je veux, une fois encore, remercier tous les bénévoles de Vieux Viel, Sougeal et d'ailleurs, tous les responsables de postes, les membres du comité restreint pour leur travail et leur engagement, nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine, pour que la fête de l'oie continue de rimer avec Sougeal et ses traditions.



Pour le comité,
Le président



Un peu d'histoire ...

Le retour des prisonniers en 1945

L'année 1945 a été marquée par divers événements notables : la défaite de l'armée nazie, la mort d'Hitler, la signature de l'armistice mais aussi le retour au pays des soldats qui ont subi la captivité en Allemagne.

On en comptait une bonne trentaine à Sougeal, à savoir ceux de 1940 auxquels s'ajoutaient les requis du S.T.O et quelques engagés volontaires en 1944. Ceux-là avaient été fait prisonniers lors d'une contre-attaque de l'ennemi.

Un accueil familial était bien-sûr organisé. Parmi les présents, figuraient les parents encore vivants, parfois la fratrie et surtout selon les cas, soit la fiancée qui avait envoyé de multiples lettres enflammées, soit l'épouse accompagnée des enfants éventuels. Les retrouvailles tant espérées laissaient libre cours à l'émotion illustrée par les larmes de joie, les embrassades et les longues étreintes. En cinq ans, quelquefois même presque six, durant lesquels s'étaient écoulées de larges périodes sans nouvelles, tout le monde avait changé.

Ainsi en allait-il des plus vieux comme des plus jeunes dont certains découvraient leur papa.

Les premiers rentrés, regardés comme des miraculés ou d'improbables revenants, cristallisaient une grande curiosité au sein de la population locale. Le dimanche, à la sortie de la messe, on voulait les rencontrer, les saluer et même les toucher. Quant aux proches des derniers arrivés, il fallait voir leur soulagement après une attente angoissée de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois !

Pour la plupart de ces rapatriés une seconde vie commençait. Les salariés retrouvaient leur patron ou s'attaquaient à un nouvel emploi ; ceux qui souhaitaient entrer dans la fonction publique bénéficiaient d'une priorité ; enfin les artisans et commerçants avaient tôt fait de renouer avec leur clientèle.

La situation s'est avérée plus délicate dans nos campagnes et particulièrement dans les petites fermes. Certes, les femmes de paysans, privées de leurs hommes et contraintes d'assurer à leur place toutes les tâches agricoles, ont déployé pour ce faire, beaucoup de courage. D'ailleurs, le respect de la notion amplement mérité pour ces « gardiennes » comme les a récemment nommées un cinéaste, n'a peut-être pas toujours été assez appuyée. Mais malgré tant d'énergie et de dévouement, elles avaient souvent dû embaucher un journalier, un commis de ferme ou un charretier pour le travail difficile et la conduite des chevaux. Or, une fois les fermiers revenus, il a fallu licencier ces serviteurs de la terre alors que durant tout le temps du conflit, ils avaient labouré, semé et pris en conscience de nombreuses décisions comme si cela avait été pour eux-mêmes. Aussi le moment de la séparation avait-il été déchirant de part et d'autre.

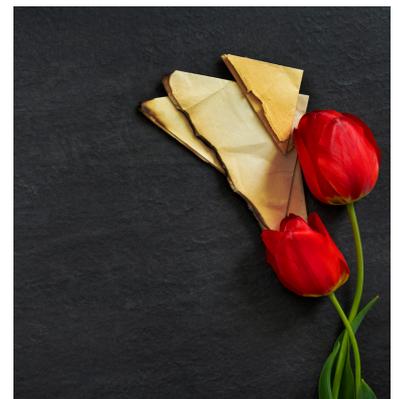
La guerre n'exerce pas seulement ses ravages sur le champ de bataille, elle continue d'engendrer des souffrances après les hostilités. C'est ce que des rumeurs issues de bourgades environnantes donnaient à penser. En effet, quelques prisonniers seraient rentrés déprimés mais aussi diminués voire atteints dans leur virilité ; d'autres ayant touché leur maigre pécule et envisagé de moderniser la ferme, se seraient heurtés à l'incompréhension et au refus de ceux qui « avaient bien vécu comme ça pendant cinq ans ».

D'autres encore, déçus par un accueil insuffisamment chaleureux, auraient songé à repartir en quête d'une personne qu'ils avaient connu « là-bas ».

Le retour à la maison des prisonniers n'a donc pas toujours été simple ni serein et loin s'en faut.

Mais dans l'ensemble des communes et à Sougeal notamment, cet épisode historique a donné lieu à d'heureuses manifestations et célébrations. A l'échelle de la France, un million et demi de jeunes gens ont été privés de liberté : une génération sacrifiée qui appelle des suivantes, humilité et reconnaissance.

Jean Chapdelaine



Calendrier des fêtes et manifestations 2023

2023	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Jeudi 12 janvier	Amicale des retraités	Galette des Rois	Espace Solo Gallo
Vendredi 13 janvier	Mairie	Vœux	Espace Solo Gallo
Mardi 17 janvier	EFAS	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Jeudi 9 février	Amicale des retraités	Crêpes	Espace Solo Gallo
Samedi 11 février	UNC	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Dimanche 19 février	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Dimanche 5 mars	Amicale des retraités	Repas couscous	Espace Solo Gallo
Samedi 18 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Samedi 1 ^{er} avril	APEL	Repas	Espace Solo Gallo
Lundi 8 mai	UNC	Commémoration	Monuments aux Morts
Samedi 13 mai	EFAS	Echange plants	Salle des associations
Samedi 1 ^{er} juillet	MiFaSol O Gallo	Festi'Zik	Stade
Dimanche 30 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'oie	Stade
Samedi 5 et Dimanche 6 août	ACCA	Ball-trap	A déterminer
Dimanche 1 ^{er} octobre	MiFaSol O Gallo	Loto	Pontorson
Samedi 14 et dimanche 15 octobre	EFAS	Exposition	Espace Solo Gallo
Jeudi 9 novembre	Amicale des retraités	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Samedi 11 novembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Mardi 5 décembre	UNC	Commémoration	Monuments aux morts
Samedi 9 décembre	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo

L'équipe municipale
vous souhaite,

*pour cette année nouvelle, des joies
simples, de belles perspectives et des
horizons infinis. Bonne année*

2023

Pêle mêle

